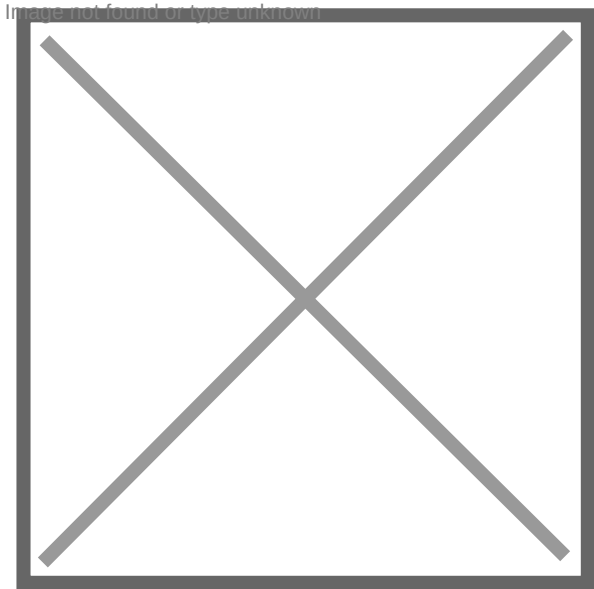




Litige avec la plus grande entreprise d'électricité.

Par **slhuilli_old**, le **02/09/2007** à **10:41**

bonjour, mon amie habitait une grande ville de France et est venue me rejoindre dans l'est de la France. Lors de son déménagement, elle a appelé EDF pour leur communiquer les derniers chiffres de compteur et fermer le compteur. Pensant que tout allait se faire comme lui a dit le conseiller clientèle, la fermeture n'a jamais été prononcée. Elle se retrouve avec maintenant les factures de consommation du nouveau locataire (qui ne paie pas puisqu'il ne reçoit pas les factures (EDF nous l'a confirmé)) ainsi que des sociétés de recouvrement qui essaient de vouloir récupérer l'argent (qu'elle ne doit donc pas (sauf le dernier mois, mois dont elle attend la facture solde de tout compte qui n'est jamais arrivée !!), c'est le nouveau locataire qui devrait recevoir les factures). De plus, lorsqu'elle est arrivée ici, elle n'est restée chez moi que quelques semaines et EDF, malgré nos 10 ou 20 rappels (je n'exagère pas), continue à envoyer les factures chez moi et a transmis MON adresse à la société de recouvrement, alors que moi je n'y suis pour rien. Par gentillesse de ma part, je transférais les courriers EDF à mon amie mais peut-être n'aurais-je pas dû. Nous avons oralement averti EDF que désormais les courriers seront retournés NPAI. Je m'adresse à vous pour connaître la démarche juridique que je dois faire et surtout savoir comment puis-je "prouver" que ça va faire 8 mois bientôt qu'elle n'habite plus là-bas ! Le contact avec le médiateur peut prendre jusqu'à deux semaines... C'est vraiment rapide ;-)

merci pour votre aide